

Concours bovins du Centenaire de Prim'Holstein France

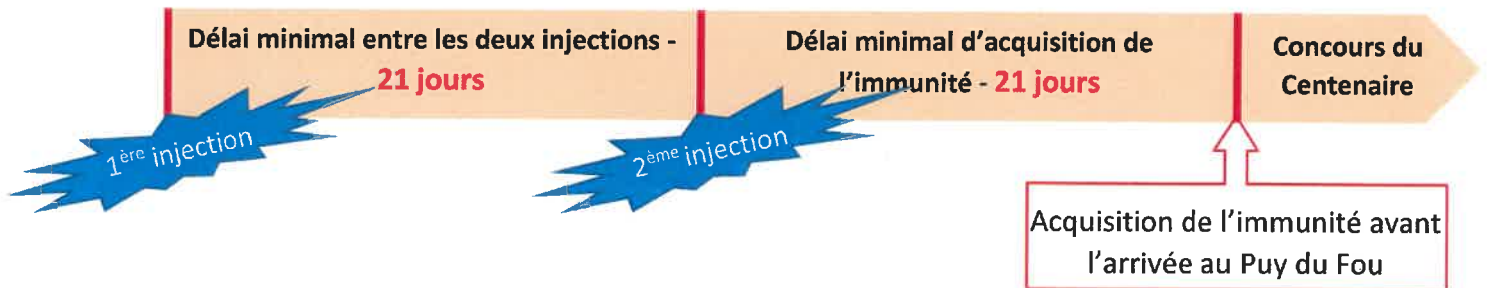
PROTOCOLE SANITAIRE POUR PARTICIPATION

Depuis quelques semaines, des cas d'animaux atteints de FCO (sérotypage 8) ont été déclarés en France. De ce fait, la participation au concours bovins du centenaire de Prim'Holstein France est soumise à un protocole de vaccination contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Sans acquisition de l'immunité **avant l'arrivée** des animaux sur le site du Puy du Fou, ces derniers ne pourront pas être acceptés et participer au concours bovins du centenaire de Prim'Holstein France.

Les modalités du protocole vaccinal FCO sont les suivantes :

Réalisation d'une injection, suivie d'un rappel (2^e injection) à 21 jours minimum d'intervalle, **ET** d'un temps d'acquisition de l'immunité de 21 jours après la 2^e injection.

Aussi, la 1^{ère} injection doit être réalisée au plus tard 42 jours avant l'arrivée des vaches sur le site du Puy du Fou, comme le montre le schéma ci-dessous :



Ainsi, selon le protocole de vaccination mis en place par Prim'Holstein France pour la tenue du concours bovins, les **dates limites pour la vaccination** sont :

- **Au plus tard le dimanche 08 octobre 2023 pour la 1^{ère} injection ;**
- **Au plus tard le dimanche 29 octobre 2023 pour la 2^{ème} injection.**

Les éleveurs doivent, **dès que possible**, se rapprocher de leur vétérinaire praticien pour que ce dernier commande le vaccin, et intervienne dans les délais impartis. Selon le type de vaccin, l'acquisition de l'immunité s'effectue contre la FCO sérotypes 4 & 8 ou seulement contre la FCO sérotypage 8. A la lumière des stocks disponibles et du conditionnement des vaccins (10, 50 ou 100 doses), il est conseillé d'utiliser le vaccin permettant l'acquisition de l'immunité contre la FCO sérotypes 4 & 8.